



Mesdames, Messieurs,

Depuis le 11 mai, le déconfinement se poursuit dans le département. Je tiens à vous remercier pour le respect de l'ensemble des mesures barrières, nécessaires à la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

J'ai pris en ce sens des mesures de réglementation des activités sportives, notamment d'accès à la montagne et aux lacs. La baignade de loisir, le regroupement sur les plages ou sur les pontons est interdit ; des contrôles sur les plages seront menés pour garantir la bonne application de ces mesures prises pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

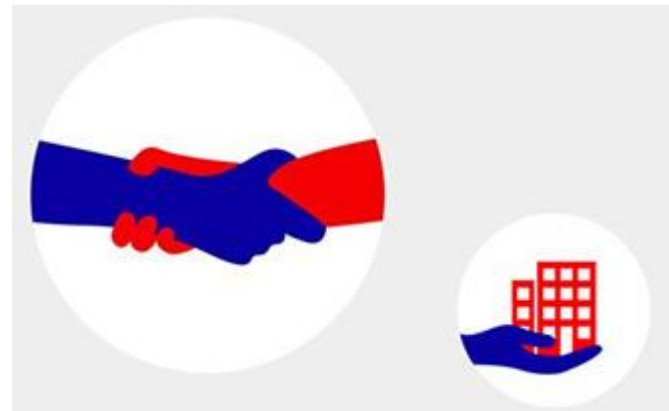
Le tracing (identification des cas contact) continue avec la mise en place d'une brigade sanitaire en partenariat avec l'ARS et la CPAM. La cellule d'appui locale à l'isolement (CLAI), composée de personnels de préfecture, du SDIS et du conseil départemental assure quant à elle le suivi social des personnes confinées.

Nous aurons l'occasion de vous présenter prochainement son activité.

Bien cordialement,

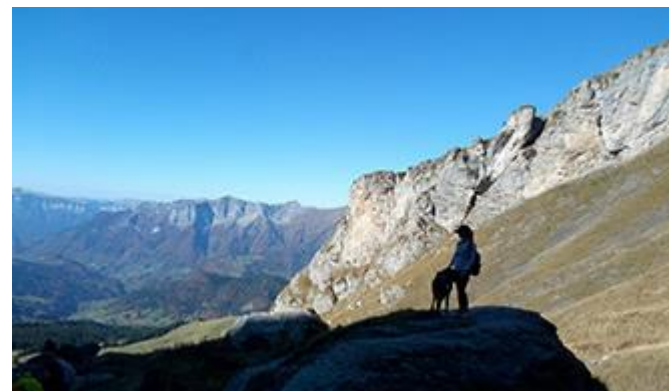
Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie

Activité professionnelle



En Haute-Savoie, des aides ont été consacrées aux professionnels à hauteur 4.985.966 d'euros d'indemnisation pour le chômage partiel et 1350€ alloués au titre du fonds de solidarité pour 22617 demandes traitées. Le report du paiement des loyers et factures (eau, gaz, électricité) est également possible.

Sport et montagne



Comme l'a annoncé le Premier Ministre à l'Assemblée nationale le 28 avril, il est possible de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air depuis le 11 mai, en respectant les règles de distanciation physique.

Cellule locale d'accès à l'isolement



La cellule locale d'accès à l'isolement (CLAI) a été mise en place le 18 mai.



Conditions de passage en France depuis le territoire suisse



Aides exceptionnelles pour les étudiants

Les bons gestes pour se protéger les uns les autres



Les gestes barrières



Le port d'un masque



Jeter soigneusement ses masques, gants, mouchoirs et lingettes

Circulaires préfectorales

- 13 mai 2020 : contribution par l'Etat à l'achat de masques par les collectivités locales (voir l'annexe - modèle d'état récapitulatif)

- 20 mai 2020 : reprise des enquêtes publiques et des consultations (consulter les enquêtes publiques 2020)

**PLAISANCIERS,  
APPEL À LA PRUDENCE  
APRÈS LE DÉCONFINEMENT !**

**COVID-19**

Sur les pontons comme à bord,  
appliquez les gestes barrières !  
Évitez les regroupements !  
Respectez le protocole de sécurité  
sanitaire du port !

**VOTRE NAVIRE EST CONFINÉ DEPUIS L'HIVER, PRÉPAREZ-LE**

- ✓ Vérifiez le moteur et la batterie, contrôlez la qualité du carburant (présence d'eau - boues - bactéries...).
- ✓ Inspectez et testez les organes sensibles (passe-coque, vannes, systèmes de barre, connectiques électroniques, grément et état général de la coque).
- ✓ Contrôlez le fonctionnement des moyens radios.
- ✓ Vérifiez l'armement de sécurité.

Un doute ? Faites appel à un professionnel.

**DÉCONFINEMENT RAISONNABLE**

Adaptez votre première sortie en mer à un court programme de navigation.  
Absence d'activité physique : ne surestimez pas vos capacités ni celles de votre équipage.  
Reporter une sortie, c'est mieux la préparer.

Suivez l'actualité des affaires maritimes :  
[www.linkedin.com/showcase/affaires-maritimes](http://www.linkedin.com/showcase/affaires-maritimes)

## Reprise des activités sur les lacs



L'accès aux plages et les activités nautiques est réglementé en raison de la forte attractivité des lacs d'Anney et Léman et de leurs abords, notamment à l'approche de la période estivale.

trouvez notre actualité sur [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr) et nos comptes officiels [@Prefet74](#) et [LinkedIn](#).